



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)
Débat général

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) :

Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que je vous félicite, au nom du Gouvernement et du peuple de la Trinité-et-Tobago, de votre élection, à l'unanimité, à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Votre élection à ce poste important est un hommage rendu au rôle actif et constructif joué par le Guyana dans les affaires internationales au fil des ans. C'est également un hommage à votre intégrité personnelle et à vos talents diplomatiques. En tant que représentant, comme vous, d'un Etat membre de la Communauté des Caraïbes, je suis certaine que vous conduirez nos délibérations avec l'impartialité et la sagacité nécessaires et indispensables pour concilier les points de vues divergents qui existent à l'égard des questions complexes dont nous sommes saisis.

Ma délégation s'associe aux souhaits de bienvenue qui ont été adressés aux six nouveaux Membres admis au sein de la famille des nations en 1993 : Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, Monaco, la Slovaquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'élection à la présidence de l'Assemblée générale d'un représentant du Guyana, le plus petit pays en développement, en termes démographiques à assumer ce poste peut être source d'inspiration pour ces nouveaux Membres, qui sont tous relativement petits. Les petits Etats doivent en effet continuer d'avoir toute possibilité de contribuer activement et pleinement à la

recherche collective de la paix, de la sécurité et du progrès économique et social pour tous.

Tous les Etats, particulièrement les plus vulnérables d'entre nous, peuvent tirer beaucoup d'espoir et d'encouragement des événements de septembre 1993, qui ont ouvert la voie à de nouvelles relations entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine et ont amélioré les perspectives de paix au Moyen-Orient. L'échange historique de lettres de reconnaissance entre le Premier Ministre Itzhak Rabin et le Président Yasser Arafat, et la signature subséquente de l'accord israélo-palestinien qui octroie une autonomie transitoire limitée aux Palestiniens de la bande de Gaza, et de Jéricho, sur la Rive occidentale, constitue un événement particulièrement important dans l'histoire turbulente et violente de la région.

Qui, parmi nous, aurait pu prévoir qu'au milieu des tensions croissantes et des conflits auxquels le monde est en proie actuellement, de tels ennemis jurés, parties au perpétuel conflit du Moyen-Orient, auraient pu faire tant de concessions dans l'intérêt d'un avenir meilleur? Dans l'époque troublée que nous traversons actuellement, ces audacieux partenaires dans la paix ont ravivé la foi que beaucoup, de par le monde, ont dans la capacité de la diplomatie, de la volonté politique et de notre propre intérêt à venir à bout de décennies de haine, de méfiance et de crainte. Nous sommes tous conscients des difficultés et des défis considérables qui nous attendent. La Trinité-et-Tobago souhaite bonne chance à ces dirigeants et invite instamment l'ONU à contribuer activement à aider toutes les parties concernées à effectuer une transition harmonieuse d'un état de belligérance à un état de coopération et de coexistence pacifique. Compte tenu de ce que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient, toutes les parties doivent oeuvrer sans relâche pour traduire ce premier succès en une paix durable et complète pour la région.

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.26
2 novembre 1993

FRANCAIS

Il est impératif que l'ONU et la communauté internationale agissent également de manière concertée afin d'aider le peuple de l'Afrique du Sud dans sa transition vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Après plus de 45 années d'une attention angoissée centrée sur le désespoir, les souffrances et les injustices dans ce pays, l'adoption de mesures d'assistance de pure forme serait inacceptable.

Si le monde doit accorder une certaine crédibilité à la nouvelle orientation de l'Organisation des Nations Unies vers la consolidation de la paix après les conflits, un engagement tangible à l'égard du succès de la transition en Afrique du Sud doit être pris. C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel lancé en faveur du renforcement de la présence des Nations Unies en Afrique du Sud, présence urgente et indispensable, avant les élections d'avril 1994. La Trinité-et-Tobago est en train d'adopter les mesures nécessaires pour assurer l'application de la décision adoptée le 8 octobre par l'Assemblée visant à lever les sanctions économiques (résolution 48/1) contre l'Afrique du Sud. Nous espérons que la communauté internationale répondra de façon positive et généreuse à cette décision historique et qu'elle assurera rapidement une importante assistance financière et technique ainsi que des investissements appropriés qui aideront le nouveau gouvernement non racial de commencer à redresser les graves inégalités qui caractérisent tous les aspects de la vie en Afrique du Sud. Nous espérons également qu'avec le temps, une plus grande équité économique et sociale en Afrique du Sud permettra d'atténuer, et finalement de résoudre, d'autres problèmes hérités de l'apartheid, y compris la violence généralisée qui règne et qui menace le processus de transformation dans le pays.

Au fil des ans, le Gouvernement et le peuple de la Trinité-et-Tobago ont observé de très près les progrès réalisés par le peuple sud-africain sur la voie semée d'embûches qui a mené à ce moment décisif de son histoire. Nous avons scrupuleusement appliqué les diverses sanctions et autres mesures restrictives adoptées contre l'Afrique du Sud par l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de nos moyens limités nous avons également tendu une main secourable aux victimes de l'apartheid. La Trinité-et-Tobago a partagé l'angoisse éprouvée par les Sud-Africains dans la longue lutte qu'ils ont menée contre le système raciste de l'apartheid. Nous nous réjouissons également avec eux de leur victoire, et nous attendons avec impatience l'aube d'une nouvelle société libre, juste, non raciale et prospère en Afrique du Sud.

Ici, à l'ONU, imprégnons-nous du courage et de la sagesse politique dont ont fait montre récemment les principaux acteurs politiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud. Nous devons également saisir les occasions de paix et chercher à utiliser pleinement les

mécanismes existants dont nous disposons dans la recherche active d'un avenir meilleur. Au milieu de l'anxiété et de l'insécurité croissantes qui envahissent de nombreuses sociétés, les Etats Membres ont une responsabilité collective à l'égard de millions de personnes de par le monde qui continuent à placer leur foi et leurs espoirs dans cette organisation et dans son aptitude à faire face avec succès aux innombrables problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes tous confrontés actuellement. C'est pourquoi, la Trinité-et-Tobago s'associe aux éloges adressés à une organisation revigorée qui tente d'exercer un impact plus concret sur l'existence des peuples du monde.

La Trinité-et-Tobago se félicite de la participation accrue des Nations Unies dans les efforts déployés pour rétablir la démocratie en Haïti et assurer le retour en toute sécurité du Président Jean-Bertrand Aristide à la tête d'un gouvernement constitutionnel légitime. Par leur participation active à l'organisation des élections de 1990 en Haïti, les Nations Unies ont permis au peuple haïtien d'exprimer librement ses rêves et ses aspirations inassouvies à la liberté et à un niveau de vie décent. C'est pourquoi il est pertinent que cette organisation, avec le consentement du gouvernement légitime d'Haïti, fournisse un appui maximum aux efforts faits pour assurer le retour pacifique à la démocratie et à la réconciliation nationale dans ce pays, sans lesquelles ces rêves ne pourront se réaliser.

La Trinité-et-Tobago s'inquiète de la grave détérioration que subit la situation en Haïti depuis la signature bienvenue, en juillet dernier, de l'Accord de Governors Island et de l'Accord de New York. Nous déplorons les violations flagrantes des droits de l'homme et les effusions de sang auxquelles il doit être mis fin. Nous exprimons l'espoir que les mesures internationales prises pour créer une nouvelle force de police en Haïti et à professionnaliser ses forces armées assureront de meilleures conditions de vie et de liberté en Haïti. Ma délégation saisit cette occasion pour rendre hommage à l'Envoyé spécial en Haïti, M. Dante Caputo, ainsi qu'au personnel compétent de la Mission civile internationale en Haïti pour leur contribution précieuse à la recherche d'une solution de la crise.

Les faits survenus récemment en Bosnie-Herzégovine et en Somalie sont parmi les plus inquiétants de tous ceux dans lesquels les Nations Unies ont été impliquées, notamment compte tenu de l'incapacité de l'Organisation d'endiguer la vague de violence et de souffrances. Les interventions des Nations Unies dans ces régions sont également considérées de plus en plus comme des cas qui mettent à l'épreuve la nouvelle Organisation de la période d'après-guerre froide.

En Bosnie-Herzégovine, l'horreur et la barbarie des attaques persistantes perpétrées contre des civils innocents, notamment la population musulmane, ont mis en lumière toute l'insuffisance des réactions de la communauté internationale. En dépit des efforts de la Force de protection des Nations Unies et des diverses organisations humanitaires internationales et non gouvernementales, des milliers de gens continuent à souffrir de la faim, sont expulsés de leurs foyers et de leurs régions ou périssent entre les mains des auteurs du génocide et du "nettoyage ethnique". Cependant, malgré les menaces de sanctions proférées par le Conseil de sécurité, ces atrocités et d'autres sont commises en toute impunité, tandis que persistent les violentes tentatives de démembrement de l'Etat souverain de Bosnie-Herzégovine. Les Nations Unies ne peuvent pas se permettre de manquer à leurs engagements envers la Bosnie-Herzégovine, car cela aurait des répercussions graves dans la région et au-delà, ainsi que pour l'Organisation.

Nous avons été également témoins d'une évolution alarmante de la situation en Somalie. Au cours de la première période de leur engagement dans ce pays, les Nations Unies se trouvaient face à une combinaison unique de facteurs, comprenant la sous-alimentation massive et la famine, la violence généralisée, la facilité de se procurer auprès de la population des armes plus ou moins sophistiquées et l'absence totale de toute autorité centralisée. Aujourd'hui, avec l'assistance des Nations Unies et d'autres organisations, les Somalis de bonne volonté peuvent être fiers des succès remportés : famine dévastatrice jugulée et progrès significatifs, bien que limités, vers la restauration d'un gouvernement civil et la réconciliation politique.

Il est impossible, cependant, d'oublier les engagements militaires importants survenus dans la capitale de la Somalie, Mogadiscio, qui ont entraîné de tragiques pertes en vies et sérieusement mis en péril l'opération des Nations Unies dans cette zone limitée. La Trinité-et-Tobago déplore les attaques haineuses lancées contre les forces de maintien de la paix de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) et qui, en fin de compte, pourraient faire dérailler les efforts entrepris pour rétablir la paix et la sécurité dans le pays et frustrer le peuple somali dans la réalisation de ses objectifs et aspirations.

Nous appuyons également l'appel lancé en faveur de mesures urgentes qui doivent être prises pour assurer la sécurité de dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui participent à ces difficiles et dangereuses opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier.

L'étendue de la souffrance humaine et de l'instabilité, conséquence actuelle de la stagnation économique générale, est aussi déconcertante et démoralisante que celle engendrée par la guerre et les conflits. De nombreuses communautés

sont en pleine crise économique et sociale. La pauvreté, le chômage et le crime menacent de plus en plus le tissu même des sociétés et exigent l'attention concertée de la communauté internationale. Les Nations Unies doivent entendre cet appel, étant donné que, comme l'a indiqué le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali :

"la paix sociale est tout aussi importante que la paix stratégique ou politique". (A/47/277, par. 59)

Cet élément revêt la plus haute importance pour la Trinité-et-Tobago qui n'a pas été épargnée par les effets ravageurs du déclin de l'activité économique. Le cours de l'unique produit qui représente, à lui seul, l'essentiel de notre économie et qui assure plus de 40 % des revenus du Gouvernement et plus de 80 % des recettes à l'exportation n'a cessé de baisser. Cette réalité et les politiques d'ajustement structurel qu'il a fallu mettre en place pour soutenir le développement à long terme, ont entraîné de sérieux bouleversements à court terme. Les rangs des chômeurs ont grossi pour atteindre près de 20 %, et il est plus que jamais indispensable de prévoir des filets de sécurité pour les plus vulnérables de la société à une époque où les recettes du Gouvernement continuent de chuter.

En outre, la capacité même de la Trinité-et-Tobago de fournir des services sociaux suffisants à ceux qui ne sont pas en position de faire les lourds sacrifices exigés de la population dans son ensemble a été également sérieusement entravée par les remboursements onéreux du service de la dette. Ces défis auxquels nous sommes confrontés à la Trinité-et-Tobago sont largement partagés par d'autres pays en développement.

Le même esprit de coopération et d'activisme qui caractérise maintenant l'approche des Nations Unies s'agissant des questions de politique et de sécurité doit également encourager la communauté internationale à traiter les questions économiques et sociales avec le même sens d'urgence. Le Programme d'action des Nations Unies pour le développement que le Secrétaire général a été chargé de préparer devra faire l'objet d'une attention prioritaire au cours de l'année à venir. Dans ce contexte, et en vue de forger un nouveau partenariat dans la recherche de solutions aux problèmes économiques mondiaux, il serait peut-être opportun d'envisager la possibilité de la convocation d'un sommet économique mondial.

La Trinité-et-Tobago estime que le Programme d'action des Nations Unies pour le développement ne devrait pas être limité à la fourniture de directives quant aux mesures qui devraient être prises à l'avenir par l'ONU dans les secteurs économiques et sociaux. Il devrait également inclure des recommandations pour renforcer la capacité de l'Organisation d'accroître la coopération internationale dans

ces domaines et de promouvoir le progrès des pays en développement.

A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a réaffirmé que le développement est une responsabilité partagée. Si l'on veut que notre lutte collective contre la pauvreté, la maladie, le chômage et les autres défis au développement l'emporte, elle doit également être menée sur la base d'un partenariat véritable, un partenariat impliquant des individus, des Etats, des organisations régionales et internationales et des entités non gouvernementales, car nous devons susciter un sens de l'appartenance parmi tous les acteurs sociaux et économiques de la société, tout en reconnaissant dûment leurs rôles et leurs responsabilités respectifs.

Cependant, la Trinité-et-Tobago partage également l'idée du Secrétaire général, telle qu'il l'a présentée dans son rapport de 1993 sur l'activité de l'Organisation, selon laquelle :

"Les Etats et leur souveraineté ... sont aujourd'hui considérés comme les pièces maîtresses de l'ordre international et du dispositif dont nous sommes dotés pour résoudre les problèmes qui se posent à l'échelle de la planète." (*A/48/1, par. 13*)

Alors que toutes les entités concernées devraient avoir la possibilité d'utiliser leur plus grand potentiel pour contribuer à la réalisation des objectifs partagés par tous, les Etats ne devraient pas être privés de leurs propres instruments de gestion et de la possibilité de les utiliser efficacement sur la base de stratégies et de priorités nationales.

Le concept de partenariat doit également s'appliquer au domaine du financement du développement et au commerce. S'agissant de ce dernier, la Trinité-et-Tobago s'est dirigée résolument vers la libéralisation du commerce, mais, comme de nombreux autres pays en développement, elle a continuellement rencontré des restrictions sur les marchés des pays industrialisés. Nous espérons que la formation de mégablocs commerciaux n'aggraverait pas encore ces difficultés.

Nous avons assisté à l'application du principe du partenariat mondial lors de la convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et l'adoption du programme Action 21 à Rio de Janeiro en juin 1992. A ce jour, les premières mesures importantes ont déjà été prises pour assurer la mise en oeuvre du programme global d'activité pour un développement durable prévu par Action 21. La Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits Etats insulaires offrira une nouvelle occasion importante pour la communauté internationale de montrer sa volonté politique constante

d'assumer les engagements pris au premier Sommet de la Terre de 1992.

Pour les petits pays insulaires comme la Trinité-et-Tobago, cette conférence mondiale, qui doit se tenir à la Barbade en avril prochain, est essentielle aux efforts que nous déployons pour, avec l'aide de la communauté internationale, façonner des stratégies appropriées permettant la mise en oeuvre d'Action 21, dans le contexte de notre situation particulière. Nous sommes convaincus que les petits Etats ne doivent pas être pénalisés en raison de leur capacité limitée d'infliger des dommages importants à l'environnement mondial. Il faudrait au contraire reconnaître leur progression à attirer une part disproportionnée du dommage écologique. La Trinité-et-Tobago espère que des financements préférentiels adéquats seront fournis pour les activités de développement durable des petits Etats insulaires en développement, en tant que complément important des initiatives prises aux niveaux régional et national.

Le caractère urgent que des pays en développement, comme le mien, accordent à l'élaboration du Programme d'action pour le développement qui est proposé indique l'importance que nous attachons à la réalisation d'un juste équilibre du niveau des ressources consacrées aux questions politiques et de sécurité et de celles qui sont consacrées aux programmes économiques et sociaux. La Conférence mondiale sur la population et le développement en 1994 et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 contribueront, de même que les préparatifs de ces conférences, de façon importante au renforcement de l'agenda économique et social de l'ONU.

En outre, nous espérons que les préparatifs de fond du Sommet mondial pour le développement social de 1995 souligneront la nécessité de se focaliser sur l'objectif ultime de nos politiques et de nos programmes de développement : le bien-être et le progrès de nos peuples.

La Trinité-et-Tobago a l'intention de suivre de très près les discussions plénières de haut niveau qui doivent se tenir sur la coopération internationale pour la lutte contre l'abus de drogues et le trafic illicite de stupéfiants. Notre pays est victime d'un transit accru de stupéfiants illégaux passant par son territoire. Or, comme c'est souvent le cas, ce niveau plus élevé de trafic illicite a entraîné un accroissement considérable de la consommation de stupéfiants et une augmentation parallèle d'autres crimes. Nous notons que ce problème continue d'accabler un nombre croissant de nations, et par conséquent nous demandons instamment qu'une plus haute priorité soit accordée aux programmes des Nations Unies visant à lutter contre cette menace.

L'ONU n'a pas encore été dotée des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ses mandats

législatifs. Nous avons maintenant épuisé une partie des fonds grâce auxquels des secours pouvaient fréquemment être obtenus ces dernières années, ce qui a entraîné une menace sérieuse pour les opérations quotidiennes de l'Organisation. Cependant, alors qu'il sera volontiers admis que toute organisation doit disposer des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions, il faut également admettre qu'il existe un déséquilibre croissant entre les exigences placées sur l'ONU et l'aptitude d'un nombre croissant d'Etats de faire face au coût de ces exigences. Cela est particulièrement vrai du budget des opérations de maintien de la paix, qui, en 1993, sera presque trois fois plus élevé que le budget ordinaire.

L'ONU traverse maintenant une période critique d'ajustement et de réorientation. La Trinité-et-Tobago est d'avis que la performance administrative et opérationnelle de l'ONU dans toutes ses activités doit être améliorée. La transparence et l'obligation de rendre compte doivent être les mots d'ordre de l'Organisation.

Alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'ONU, nous, les Etats Membres, devons rester attachés aux buts et principes fondamentaux qui ont promu l'ordre et la sécurité dans la communauté mondiale. Nous devons également relever les défis et saisir les occasions que nous offre un environnement mondial changé. Allons de l'avant, sûrs de notre aptitude à oeuvrer ensemble et à parvenir à faire avancer la cause de la paix et du développement.

M. Gyaw (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) :

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session. Votre élection traduit toute la confiance que l'Assemblée place en vous. Ma délégation est convaincue que nous pouvons compter sur votre vaste expérience et vos grandes qualités personnelles pour mener nos débats à une issue fructueuse. Je tiens également à saisir l'occasion pour adresser la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour assurer le succès de la quarante-septième session.

Je suis heureux de voir parmi nous les délégations de six nouveaux Etats Membres qui ont été admis à l'Organisation cette année. Leur présence dans cette salle reflète les importants changements qui se produisent dans le monde aujourd'hui et la confiance accrue dont jouit l'ONU. Ma délégation estime que ces nouveaux Membres, qui ont chacun leurs propres histoire, culture et caractéristiques politiques, pourront faire des contributions importantes à l'Organisation. Ma délégation leur souhaite la bienvenue à tous et se réjouit de pouvoir travailler avec eux.

Le fait que le nombre d'Etats souverains aille croissant et que le rôle de l'Organisation ait pris une très grande ampleur est un signe particulier des temps. Le demande des services des Nations Unies connaît à présent une croissance remarquable. Comme l'a noté le Secrétaire général, le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles a participé l'Organisation au cours de ces quatre dernières années est égal à celui des opérations menées au cours des quatre décennies précédentes. Il est de plus en plus fait appel à l'Organisation des Nations Unies pour ramener le calme. Elle a des opérations de maintien de la paix en cours dans le monde entier, de la Somalie au Cambodge, et ses institutions de développement et des affaires humanitaires sont présentes dans plus d'endroits encore. A mesure que les Nations Unies assument un rôle plus central dans le domaine de la sécurité internationale, il est indispensable que dans la poursuite des buts énumérés à l'Article premier l'Organisation agisse et soit perçue comme agissant conformément aux principes de la Charte. Le Myanmar veut croire qu'à l'époque de l'après-guerre froide, les Etats respecteront scrupuleusement les principes de la Charte et feront des efforts concertés pour créer un système pratique de sécurité collective. Tout comme elle interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat en tant que principe fondamental dans les relations entre Etats, la Charte interdit sans catégoriquement, au paragraphe 7 bien connu de l'Article 2, toute intervention des Nations Unies "dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat". Cette interdiction s'applique également aux Etats et aux autres organisations internationales. En ce moment de grands changements politiques et économiques dans un monde instable, des efforts extraordinaires doivent être faits pour respecter des principes fondamentaux comme le respect de l'intégrité territoriale ou de l'indépendance politique des Etats.

Le Myanmar appuie pleinement la recommandation du Conseil de sécurité du 28 mai 1993, dans laquelle le Conseil estime que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient être conduites selon les principes opérationnels, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Ces principes opérationnels incluent : existence d'un objectif politique clair assorti d'un mandat précis soumis à réexamen périodique et à modification de nature par le seul Conseil; accord du gouvernement et, si nécessaire, des parties concernées, sauf dans des cas exceptionnels; appui à un processus politique ou à un règlement pacifique du différend; et impartialité dans la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité.

L'expérience en Somalie sert à souligner qu'il est nécessaire de respecter ces principes dans toutes les opérations de maintien et de rétablissement de la paix, et en particulier qu'il faut se montrer très prudent en sanctionnant

le recours à la force lors de ces opérations et de son application sur le terrain. Elle montre aussi que les opérations de maintien de la paix ne peuvent réussir sans la coopération volontaire de toutes les parties concernées.

La conscience du monde a été troublée par les horreurs du conflit en cours en Bosnie-Herzégovine. Même s'il est vrai que les Nations Unies ont pris quelques mesures pour répondre à cette crise et que des négociations ont été engagées à Genève, il faudra faire beaucoup plus pour mettre un terme aux combats et trouver une solution pacifique. La situation est complexe, mais il faut comprendre que des hommes, femmes et enfants innocents dans les villes et villages assiégés attendent davantage d'une organisation internationale dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Faute de prendre les mesures qui s'imposent, les Nations Unies courent le risque d'être perçues comme une organisation qui ne protègent que certains pays ou intérêts.

Ma délégation est heureuse de constater qu'au Cambodge, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge s'est acquittée avec succès de sa principale responsabilité : surveillance, contrôle et vérification du cessez-le-feu, et organisation et tenue d'élections libres et honnêtes dans les délais impartis, malgré la décision d'une des parties cambodgiennes de ne pas participer aux élections. Les mesures prises par l'ONU pour favoriser un processus démocratique et pour rétablir la paix et la stabilité dans un pays ravagé par 20 ans de guerre civile et de luttes est un succès remarquable. Nous saisissons cette occasion pour rendre un hommage particulièrement chaleureux à M. Yasushi Akashi, Représentant spécial du Secrétaire général, qui a su faire face à une situation très délicate avec beaucoup de prudence et de tact. Ce succès a permis au peuple cambodgien de promulguer une nouvelle Constitution qui rétablit la monarchie et de former un gouvernement qui bénéficie de l'appui d'une grande partie de la population. L'accession au trône de Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk, grand patriote et homme d'Etat, est un événement historique qui augure bien de la reconstruction d'un Cambodge pacifique, unifié et démocratique. En tant que voisins proches, nous nous réjouissons de la paix et de la stabilité au Cambodge et sommes heureux de pouvoir travailler étroitement avec le Gouvernement et le peuple cambodgiens.

Les mesures prises pour mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, maintenu pendant des décennies, ont donné des résultats positifs. L'annonce d'une date, le 27 avril 1994, pour la tenue des premières élections générales de l'histoire sud-africaine fondées sur le suffrage universel est un succès important. Ces élections permettront à la majorité noire de forger son propre destin en participant à un processus qui leur avait été dénié jusqu'à récemment.

Nous espérons que cette situation permettra au peuple sud-africain d'atteindre son objectif : une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Beaucoup reste encore à faire, bien sûr, pour respecter le calendrier des élections, et les six prochains mois seront critiques pour mettre fin à l'apartheid. Nous notons que quatre mesures législatives portant création de la Commission électorale indépendante, de la Commission indépendante des médias, de l'Autorité indépendante de télédiffusion et du Conseil exécutif de transition ont été adoptées tant par le Conseil de négociation que par le Parlement sud-africain. Nous espérons que ces organes seront créés dès que possible pour guider le pays tout au long du processus constitutionnel.

Je note avec plaisir que les vents du changement qui soufflent dans le monde n'ont pas délaissé le Moyen-Orient. L'accord historique entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine sur la reconnaissance mutuelle a réellement écarté un grand obstacle à la paix dans la région. Nous nous félicitons de ce pas positif et de la signature de la Déclaration de principes, qui envisage l'autonomie pour les Palestiniens dans la bande de Gaza et à Jéricho. Nous sommes également heureux de noter qu'Israël et la Jordanie ont signé le calendrier commun convenu pour leurs négociations de paix. Nous félicitons toutes les parties concernées d'avoir fait preuve d'un courage rare et d'un esprit de conciliation mutuelle en concluant ces accords. Nous espérons que ces importants pas en avant ouvriront la voie à la réconciliation entre voisins et à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le nouveau climat de coopération entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie ouvre au moins des perspectives d'un véritable progrès en matière de désarmement. Cela est amplement reflété par le fait qu'un nombre sans précédent de pays ont signé à Paris au début de l'année la Convention sur les armes chimiques. Le Myanmar a participé au processus de la Conférence de Genève qui doit aboutir à un instrument global et continue de participer activement à la Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Certes, nous consacrons plus d'attention aux armes chimiques, mais cela ne devrait pas nous détourner des questions de désarmement nucléaire, notamment de la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération internationale et d'interdire tous les essais nucléaires. La quantité considérable de matières nucléaires qui existe aujourd'hui dans le monde et le fait qu'il est toujours plus difficile de détecter la mise au point clandestine d'armes nucléaires soulignent la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer les garanties contre la prolifération. Le Myanmar oeuvrera avec les autres délégations au succès de la Conférence de 1995 des Etats parties chargée de l'examen

et de la prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Avec la fin de la guerre froide, la réduction du vaste nombre d'armes nucléaires stratégiques s'impose. Les Etats-Unis et la Russie devraient réduire leurs forces plus radicalement qu'ils n'en ont convenu au titre du Traité START II et s'abstenir d'améliorer leurs arsenaux nucléaires, tant qualitativement que quantitativement. Entre-temps, tous les efforts doivent être faits pour s'acquitter de l'engagement pris en vertu du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. L'interdiction complète des essais nucléaires a longtemps été un objectif de la communauté internationale, y compris le Myanmar. Nous espérons que cet objectif sera réalisé le plus rapidement possible, de préférence avant le début de la Conférence d'examen et de prolongation du TNP.

La reprise économique mondiale reste un point prioritaire à l'ordre du jour international. Dans une économie mondiale extrêmement interdépendante, la prospérité et la croissance des pays développés et en développement sont imbriquées. Nous nous félicitons donc de la déclaration faite par le Groupe des sept à la réunion de Tokyo, dans laquelle il reconnaît que le développement durable et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale sont essentiels pour la paix et la prospérité dans le monde. Nous attendons la concrétisation de l'engagement que le Groupe des sept a pris de poursuivre une approche globale de l'assistance, du commerce, de l'investissement et de la stratégie de la dette.

La stratégie de la dette, à notre avis, ne devrait pas s'attacher à chaque cas donné. Elle devrait être générale pour tous les pays endettés. La déclaration selon laquelle les principaux pays industrialisés sont résolus à juguler le protectionnisme et à ne pas avoir recours à des initiatives et à des arrangements qui risquent de saper le système multilatéral ouvert est encourageante. Il faut donner une priorité élevée au succès des négociations d'Uruguay. La Déclaration de Punta del Este reste valable, tout comme les dispositions qui y figurent sur le traitement spécial et différentiel pour les pays en développement.

Nous avons toujours souscrit à l'idée que l'Organisation des Nations Unies occupe une position unique en tant que principal forum pour la promotion de la coopération internationale pour le développement. Toute la communauté internationale reconnaît que la paix et la sécurité internationales, pour être durables, doivent être soutenues par un développement économique et social dans le monde entier. A cet égard, nous reconnaissons avec vous, Monsieur le Président, que l'"Agenda pour la paix" doit maintenant être assorti d'un "Agenda pour le développement". Nous

espérons ardemment que les discussions sur cette question à la présente session de l'Assemblée générale conduiront à la mise en valeur de la coopération internationale pour le développement, qui contribuera à la reprise économique mondiale et à la paix internationale.

Au Myanmar, nous pensons que le progrès politique et le développement économique sont interdépendants et que les deux sont indispensables au bien-être d'un pays. Voilà pourquoi nous nous efforçons d'assurer la stabilité politique tout en encourageant des réformes économiques. L'année dernière, j'ai déclaré ici que des mesures étaient prises pour convoquer la Convention nationale qui a été chargée de définir les principes de base régissant la rédaction d'une constitution solide et stable. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que la Convention nationale a commencé ses travaux le 9 janvier dernier. La Convention est une condition préalable essentielle à l'édification d'une société démocratique au Myanmar, et nous ne saurions trop insister sur son importance. Elle compte la participation de près de 700 délégués, y compris des représentants élus, des représentants des différentes races nationales, des partis politiques, des agriculteurs, des travailleurs, des membres de l'intelligentsia, des technocrates, du personnel au service de l'Etat et des personnalités invitées. Il a été généralement convenu que les objectifs de la Convention doivent être de défendre les principes de la non-désintégration de l'Union, de la non-désintégration de la solidarité nationale et de la perpétuation de la souveraineté nationale; d'encourager les valeurs universelles de justice, de liberté et d'égalité; et de permettre aux Services de défense du Myanmar, le Tatmadaw, de jouer un rôle fondamental dans la politique nationale.

Après des discussions intenses, un accord a été conclu sur le chapitre concernant les principes fondamentaux de l'Etat, qui revêt une importance primordiale puisqu'il consacre l'essence de la nouvelle constitution. Après de longues discussions, un consensus a également été dégagé sur ces principes fondamentaux. En neuf mois, beaucoup a été accompli. Il reste, bien sûr, beaucoup à faire. La Convention a maintenant ajourné ses travaux pour permettre aux délégués de préparer la prochaine phase qui commencera le 18 janvier 1994.

Les délégués à la Convention ont eu l'occasion d'étudier les constitutions de divers pays et pourront aussi choisir ce qu'il y a de mieux dans le monde. Cependant, nul modèle ne peut être copié et repris au Myanmar. La constitution qui sera rédigée doit être en harmonie avec notre propre situation et refléter les vœux et aspirations de toute la nation. L'histoire de la nation moderne du Myanmar est synonyme de l'histoire du Tatmadaw. Depuis que nous luttons pour l'indépendance nationale, il a été à l'avant-plan de notre politique nationale. A quatre reprises depuis

l'indépendance, quand la souveraineté nationale et l'indépendance du pays étaient menacées, le Tatmadaw a été appelé à assumer des responsabilités nationales pour protéger et sauvegarder la nation. Le Tatmadaw ne convoite pas le pouvoir ni ne désire tenir les rênes du pouvoir. Il est au-delà des partis politiques. Cependant, étant donné qu'il représente la seule organisation structurée dans le pays, il lui incombe de jouer un rôle clef dans la politique nationale, de sauvegarder la nation, l'unité nationale et la souveraineté nationale.

Sur le front économique, des efforts sont faits pour assurer une transition sans heurt d'une économie planifiée à une économie de marché. Maintenant que les premières difficultés ont été surmontées, l'économie reprend. Il est significatif que le produit national intérieur ait connu une augmentation de 10,9 % au cours de l'exercice financier 1992-1993. Le secteur privé, qui il y a encore quelques années était inexistant, s'élargit. Aujourd'hui, un nombre croissant d'investisseurs, nationaux et étrangers, placent leurs capitaux dans les pêches, les mines, l'exploration pétrolière, les produits manufacturés et divers autres secteurs. Des découvertes importantes de pétrole et de gaz ont été faites dans nos eaux, ce qui a accru l'intérêt de nos amis et voisins pour établir une coopération économique mutuellement avantageuse.

Les changements politiques et économiques témoignent des vastes transformations qui se déroulent dans une large partie du pays. Dans les zones urbaines et rurales, ainsi que dans les régions frontalières, un nombre sans précédent d'infrastructures sont construites : écoles, hôpitaux et dispensaires, ainsi que chemins de fer, routes, ponts et barrages à objectifs multiples, sont érigés partout. Le fait que le niveau de vie de la population s'améliore est clair pour tous les observateurs impartiaux.

Malgré les changements positifs enregistrés au Myanmar dans les domaines politique et économique, certains continuent de pointer vers nous un doigt accusateur en ce qui concerne les droits de l'homme. Il convient de répéter que lorsque nous parlons de droits de l'homme, la diversité du passé historique, culturel et religieux de notre peuple ne doit pas être minimisée ou oubliée. Aucun modèle unique de mise en application des droits de l'homme ne peut être imposé à un pays donné. Toute tentative en ce sens ne ferait qu'entraîner le chaos. Si certaines parties de la communauté internationale commencent aujourd'hui à envisager d'utiliser la question des droits de l'homme comme prétexte pour intervenir dans les affaires internes des Etats, ils ne feront que miner ces droits mêmes qu'ils cherchent à protéger et à promouvoir.

La pauvreté est l'une des questions de droits de l'homme les plus pressantes dans notre monde aujourd'hui,

et c'est elle que nous devrions essayer de vaincre. Au Myanmar, la priorité est donnée à l'élimination de la pauvreté et à la réduction du fossé entre les riches et les pauvres, les citadins et les campagnards. Nous redoublons d'efforts pour faire en sorte que tous les citoyens aient une chance égale d'accès à la nourriture, au logement, au transport, à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé.

Aux frontières occidentales du pays, plus de 40 000 personnes revenant du Bangladesh ont été systématiquement reçues et retournées à leur foyer et à leur maison. C'est là le résultat des relations de bon voisinage qui existent entre le Myanmar et le Bangladesh. Conformément à l'accord intervenu entre les deux pays en avril 1992, nous continuerons de recevoir toutes les personnes qui sont admissibles dès que leur cas aura été traité par les autorités concernées dans les camps. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, qui s'est récemment rendue au Myanmar, a reçu un rapport complet sur les importantes mesures que nous avons prises. Un mémorandum d'accord sera bientôt signé entre le Myanmar et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); ce mémorandum permettra à ce dernier d'être présent sur la frontière, du côté du Myanmar. Nous comprenons la nécessité de trouver une solution durable au problème complexe de la migration transfrontière pour des raisons économiques et environnementales, et nous avons l'intention de tenir des consultations à cette fin avec nos amis du Bangladesh.

Notre politique a toujours été de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines, y compris celui des droits de l'homme. Nous avons non seulement fourni les renseignements demandés par divers organes de l'ONU voués au respect des droits de l'homme, mais nous avons aussi reçu, en 1992, le Rapporteur spécial nommé par la Commission des droits de l'homme, M. Yozo Yokota. Nous le recevons encore cette année pour prouver notre bonne volonté. Nous espérons que le respect traditionnellement montré par Myanmar pour les droits de l'homme, de même que les changements remarquables qui se produisent partout dans le pays - dans les villes et les villages jusqu'aux régions frontalières - seront constatés et appréciés à leur juste valeur.

Grâce aux mesures constructives prises au cours des cinq dernières années, 10 groupes terroristes sont maintenant revenus au sein de la légalité. La semaine dernière, à la suite de négociations tenues entre le Gouvernement et les dirigeants nationaux kachins dans un esprit d'arrangement mutuel et de compréhension convenant à des frères de sang, le groupe terroriste kachin est revenu au sein de la légalité et s'est déjà joint au Gouvernement pour promouvoir la paix et la prospérité dans l'Etat kachin. Les représentants de ce groupe jouiront des mêmes droits que les représentants des

neuf groupes précédents qui participent activement à la Convention nationale. Il est prometteur pour la paix et l'unité de notre pays que ces 10 groupes terroristes, qui ont renoncé à l'emploi de la force, aient réintégré le courant national.

Le retour de nos fils prodigues appartenant à 10 races nationales différentes dément les allégations selon lesquelles des groupes minoritaires seraient opprimés au Myanmar, que leurs droits de l'homme seraient violés et que la démocratie n'existerait pas dans le pays. Jamais auparavant dans l'histoire du Myanmar indépendant, autant de groupes terroristes sont revenus au sein de la légalité. Qu'ils aient agi ainsi montre indubitablement l'entière confiance que les races nationales placent dans la politique de réconciliation nationale adoptée par le Conseil d'Etat pour le rétablissement de l'ordre public et dans sa bonne volonté et sa sincérité. Peu de gouvernements peuvent se vanter de telles réalisations positives.

Le problème des drogues illégales est un cancer qui menace gravement la stabilité et le bien-être non seulement de notre pays mais aussi de la communauté internationale. Le Myanmar reste ferme dans sa détermination à vaincre ce fléau. Nous reconnaissons que le problème des drogues illégales et du trafic déborde les frontières et qu'il est trop complexe pour être abordé par un seul pays, quel qu'il soit. Nous avons donc travaillé avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et avec les pays voisins pour étendre les activités visant à réduire les stocks de drogues illégales et, éventuellement, éliminer complètement la culture de l'opium. En juin 1992, le Myanmar a pris l'initiative, en signant des accords avec la République populaire de Chine et le PNUCID ainsi qu'avec la Thaïlande et le PNUCID, en ce qui concerne la substitution des cultures, la réduction de la demande et l'application de la loi. Les experts du PNUCID sont déjà à l'oeuvre dans le pays pour atteindre ces objectifs. Le Myanmar et le Laos se sont également entendus pour coopérer à cet égard. Les Gouvernements du Myanmar, du Laos, de la Thaïlande et de la Chine, conscients que les problèmes de la production illégale, du trafic et de l'abus des drogues ne peuvent être abordés qu'au moyen d'efforts internationaux concertés, signeront un mémorandum d'entente avec le PNUCID lors de réunions plénières de haut niveau de l'Assemblée générale sur le contrôle des drogues, qui se tiendront à New York les 26 et 27 octobre.

En avril dernier, le Myanmar a signé un accord sur les drogues avec l'Inde et un accord similaire sera conclu avec notre autre voisin, le Bangladesh. Nous sommes sûrs que cet effort complet et coordonné au niveau sous-régional produira les résultats escomptés. Au cours de l'année qui s'est écoulée, la stratégie visant à combiner la prévention,

l'éducation, le traitement et la réadaptation des intoxiqués, l'application de la loi et le développement des régions frontalières a porté ses fruits. D'importantes quantités de drogues illégales et de matériel servant à l'usage des drogues ont été saisies et détruites. Le personnel de l'ONU et d'autres visiteurs ont eu l'occasion de visiter les régions où le pavot somnifère est cultivé.

En août, Charles B. Rangel, membre du Congrès des Etats-Unis et Président du House Narcotics Abuse and Control Committee, et Bill Richardson, également membre du Congrès, ont visité l'est de l'Etat du Shan pour se rendre compte *de visu* de l'ampleur du problème des drogues illégales. Au cours de leur visite, ils ont été témoins de la destruction de grandes quantités d'opium, d'héroïne, d'huile d'opium, d'opium liquide et d'autres drogues saisies par les autorités du Myanmar. Le Myanmar continuera d'accorder la plus haute priorité aux mesures visant à vaincre la menace que représentent les drogues illégales, et nous espérons que de plus en plus de pays s'associeront à nous dans cette noble entreprise.

Le Myanmar est aujourd'hui au seuil d'une ère nouvelle. Les réformes politiques, économiques, sociales et administratives mises en oeuvre actuellement annoncent un pays uni, stable, pacifique et prospère. La nouvelle société garantira l'unité des races nationales et assurera la perpétuation de notre indépendance nationale et de notre souveraineté. Elle sera en harmonie avec son environnement, ses expériences historiques et les conditions politiques, économiques et sociales de la nation. Elle reflétera la diversité de cultures et de traditions des races nationales de l'union.

La nouvelle nation du Myanmar envisagée par la Convention nationale sera un véritable Etat démocratique multipartite. Ce sera une nation basée sur les valeurs universelles de la justice, de la liberté et de l'égalité. La justice sociale, la justice économique et la justice politique régneront. Il y aura une division complète des pouvoirs de l'Etat et l'appareil juridique jouira d'une indépendance totale. La liberté de pensée, la liberté de parole, la liberté de croyance, la liberté religieuse, la liberté de gagner sa vie et la liberté d'association seront garanties. Il y aura également égalité de statut, égalité des chances et égalité devant la loi.

Ces conditions ne se matérialiseront pas d'elles-mêmes. L'atmosphère appropriée doit être créée. A cette fin, mon gouvernement fait de son mieux pour être digne de la confiance que le peuple a placée en lui. Etant donné que la société démocratique envisagée est pour le peuple du Myanmar, elle doit refléter les conditions objectives du pays et être établie de la façon et au rythme qui lui sont le mieux adaptés.

Permettez-moi de terminer en disant que les Tatmadaw n'ont jamais déçu le peuple alors qu'il était dans le besoin et qu'ils ne le feront pas en ce moment historique de la création d'une nouvelle nation.

M. Taitt (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement et du peuple de la Barbade, d'exprimer ma profonde reconnaissance à la communauté internationale pour l'insigne honneur qu'elle a rendu à notre région en vous élisant à l'unanimité à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Je m'associe à tous ceux qui vous ont félicité de cette tribune, et je me sens tenu de noter avec fierté les immenses qualités de diplomate, l'expérience et l'engagement que vous apportez à la présidence, ce qui permet à ma délégation d'être convaincue que cette session sera couronnée de succès.

J'aimerais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, qui a dirigé avec sagesse les difficiles délibérations de la quarante-septième session.

Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général des efforts courageux qu'il a déployés pour assurer la paix et la sécurité internationales.

La Barbade souhaite la bienvenue à Andorre, à l'Erythrée, à la République tchèque, à Monaco, à la Macédoine et à la Slovaquie au sein de cette grande organisation, laquelle, nous en sommes certains, bénéficiera de leur participation.

Il est de bon augure pour l'issue de la présente session de l'Assemblée générale que celle-ci ait débuté dans un contexte marqué par certains succès - si modestes soient-ils - en Haïti, en Afrique du Sud et au Moyen-Orient. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud, notamment, symbolisent le triomphe de la diplomatie et de la négociation patiente. A cet égard, on ne saurait trop louer la Norvège, dont la contribution exceptionnelle a permis à des ennemis apparemment intraitables de s'engager sur la voie difficile et audacieuse de la paix. A la Barbade, nous nous félicitons de cet indéniable succès, qui, nous l'espérons sincèrement, permettra d'atteindre bientôt l'objectif tant attendu d'un Israël vivant à l'intérieur de frontières sûres et d'une patrie pour le peuple palestinien, objectifs envisagés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous osons espérer, également, que lorsque cela deviendra réalité, une paix durable s'instaurera dans la région.

En Afrique du Sud, malgré la campagne de violence et de terrorisme soigneusement orchestrée visant à déjouer toute tentative de créer une Afrique du Sud démocratique et non raciale, le Président De Klerk et le Président de l'African National Congress, Nelson Mandela, ont, avec un

courage et une clairvoyance tout à fait remarquables, conduit leur pays jusqu'au point où la transition vers la démocratie est désormais consacrée dans les lois de l'Afrique du Sud. La Barbade se réjouit de ce qu'une date ait été fixée pour la tenue d'élections universelles, et elle se félicite également de la création du Conseil exécutif de transition chargé de la préparation de ces élections.

Dans notre hommage rendu à ces deux dirigeants, nous ne devons cependant pas oublier les contributions importantes faites par le Président du Pan Africanist Congress, M. Clarence Makwetu, et les nombreux patriotes de toutes parts, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont apporté et continuent d'apporter leur contribution de diverses façons, parfois au prix de leur vie. Les progrès encourageants enregistrés en Afrique du Sud exigent et méritent, au même titre que le processus engagé au Moyen-Orient, l'appui sans réserve de la communauté internationale.

La question d'Haïti revêt une importance capitale pour la paix et la sécurité des peuples des Caraïbes. Comme vous le savez, Monsieur le Président, les chefs de gouvernement de la communauté des Caraïbes sont depuis longtemps convaincus de ce que seule l'intervention du Conseil de sécurité peut remédier à la situation inacceptable et malheureuse provoquée par le renversement du Président élu d'Haïti, sans oublier pour autant les efforts louables de l'Organisation des Etats américains.

La signature peu de temps après l'adoption de la résolution 841 (1993) du Conseil de sécurité de l'Accord de Governors Island semble confirmer notre position. A l'heure actuelle, nous sommes encore remplis d'appréhension quant à l'ampleur et à la nature des troubles dont Port-au-Prince est le théâtre, des troubles dont l'objectif semble être de retarder, voire d'empêcher, le retour du Président Aristide à la place qui lui revient de droit. La communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, ne doivent pas rester inertes, se contentant d'exprimer leur regret face à la situation désolante de ce malheureux pays. Le Conseil de sécurité et, en fait, tous les pays doivent se tenir prêts à prendre toute mesure nécessaire pour mettre un terme aux meurtres et aux assassinats. Il appartient à chaque partie de respecter l'Accord de Governors Island et les résultats des élections de 1991.

Il est une autre question qui a été suivie avec plus ou moins d'inquiétude par les peuples des Caraïbes au cours de ces 34 dernières années. Bien qu'aucun d'entre nous n'ait de solution immédiate à proposer, nous sommes nombreux à penser que rien ne ferait plus plaisir à la population de la région que l'annonce d'un rapprochement imminent entre la République de Cuba et notre grand voisin du nord. Compte tenu des derniers événements internationaux, la Barbade se refuse à croire que ces deux pays puissent être les seuls à ne

pas réussir à trouver une solution pacifique au conflit qui les oppose.

Il y a quatre ans, la Barbade célébrait le 350e anniversaire de la pratique parlementaire. C'est dans ce contexte que nous saluons le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans le bon déroulement des élections en Angola et au Cambodge. Nous nous félicitons des progrès réalisés au Cambodge après les élections, mais nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation en Angola. Nous prions instamment la communauté internationale d'être plus attentive dans son évaluation de la situation en Angola. La communauté des nations a le devoir de veiller à ce que les résultats d'élections libres et justes soient acceptés et respectés par toutes les parties, que ce soit en Angola, en Haïti ou au Cambodge, - partout où l'Organisation des Nations Unies participe à ce processus. Aucune partie où que ce soit ne doit pouvoir s'imaginer que la communauté internationale tolérera que l'on entrave la tenue d'élections qui se sont correctement déroulées.

La Barbade reste convaincue que la communauté internationale doit adopter une méthode d'approche intégrée de la paix qui se concentre sur le rétablissement et la préservation de la paix plutôt que sur son simple maintien. La Barbade apprécie donc l'attention présentement accordée par cette organisation à la sécurité internationale et au maintien de la paix. En effet, nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 47/120 de l'Assemblée générale, qui approuve l'Agenda pour la paix du Secrétaire général. Nous reconnaissons que, dans la recherche du consensus, les intérêts de toutes les parties n'ont pas été pleinement pris en considération, mais nous estimons que les réformes recommandées constituent une première étape utile dans le cadre du rôle élargi que les Nations Unies doivent jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

La paix et la sécurité internationales ne pourront être réalisées tant que la situation mondiale continuera d'être ternie par l'abus répandu des droits de l'homme. La Barbade se félicite des progrès accomplis avec la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, notamment du nouvel accent placé sur le caractère universel des droits de l'homme et sur le droit au développement en tant que droit de l'homme. Cependant, force nous est de répéter ici que la résurgence répandue du racisme, de la xénophobie, de l'intolérance religieuse, des conflits ethniques et de diverses autres formes d'abus des droits de l'homme s'avère une menace des plus graves à la paix et à la sécurité de chacun d'entre nous.

La proposition visant à créer un poste de haut commissaire pour les droits de l'homme s'est avérée une

question si litigieuse lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme que son examen a été reporté à cette session. La Barbade estime qu'avant la création d'un tel poste, il faut tenir compte des considérations suivantes : tout d'abord, le mandat du haut commissaire doit être défini correctement. Deuxièmement, il faut des garanties suffisantes pour assurer l'indépendance et la neutralité du commissaire. Troisièmement, le poste de haut commissaire ne doit pas être manipulé au profit des objectifs politiques d'un Etat. Quatrièmement, le haut commissaire doit être doté du pouvoir d'effectuer des enquêtes sur tous les abus des droits de l'homme de par le monde, et non pas sur une base sélective.

La Barbade estime que les mesures préventives prises pour garantir la paix et la sécurité internationales doivent également inclure des mesures de sauvegarde des droits économiques et sociaux élémentaires. Or nous sommes également convaincus de l'insuffisance des mesures prises pour tenir compte des problèmes de développement. Nous abondons dans le même sens que le Secrétaire général lorsqu'il estime que le respect des droits de l'homme comme la primauté du droit et de la démocratie ne peuvent survivre à l'extérieur du cadre d'un niveau de développement suffisant. Lorsque l'accès à la nourriture, aux vêtements, au logement, à l'éducation, à la santé et à un emploi rémunérateur est refusé, la démocratie ne peut s'épanouir.

En dépit de 50 années de progrès technologiques sans précédent, dans de nombreuses régions du monde la pauvreté la plus abjecte continue de persister. Environ 1,1 milliard de personnes - un cinquième de l'humanité - ne sont pas en mesure de s'offrir le minimum acceptable en matière de nourriture et de logement. Ce problème, si on le retrouve essentiellement dans les pays en développement, a cependant dépassé les frontières nationales et touche maintenant des habitants du monde développé comme du monde en développement. Les faibles prix des produits de base, l'absence de capital d'investissement, l'impossibilité d'obtenir un accès aux marchés mondiaux, un taux de chômage élevé et une faible productivité sont autant d'éléments qui ont contribué à la marginalisation de millions de personnes malheureuses.

Les plus frappés sont les jeunes, parmi lesquels la désillusion et le désespoir ont déjà commencé à laisser des traces, un nombre croissant de ces jeunes étant poussés à avoir recours à diverses formes de comportement antisocial, y compris le trafic de stupéfiants et la consommation de drogues. Cette situation désespérée ne sera pas corrigée par des grands discours dénonçant la pauvreté ou par l'adoption de résolutions demandant son élimination. Nous devons plutôt adopter d'urgence des mesures radicales, destinées à attaquer et éliminer les conditions qui alimentent les niveaux croissants et inacceptables de pauvreté dans nos sociétés.

La Barbade estime que le développement social sera l'un des plus grands défis que devra relever l'Organisation au XXI^e siècle. Nous estimons donc que la convocation du Sommet mondial pour le développement social, prévu à Copenhague en 1995, montre clairement que le développement social est devenu une question prioritaire pour la communauté internationale. La Barbade estime que ce sommet donnera à la communauté internationale la possibilité de porter son attention sur les graves problèmes reliés au développement. Nous sommes convaincus que le débat sur le développement devrait se concentrer sur le développement humain et qu'il faudrait prendre des initiatives audacieuses pour lutter contre la pauvreté et alléger le fardeau que l'ajustement structurel impose aux plus vulnérables dans nos sociétés : nos femmes et nos enfants.

La Barbade est encouragée par l'agenda pour le développement proposé par le Secrétaire général et attend avec intérêt l'examen du rapport demandé par la résolution 47/181 de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également de l'initiative pertinente prise par le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, une initiative qui, si je comprends bien, Monsieur le Président, vous intéresse tout particulièrement. Ma délégation espère que cette question sera examinée avec tout le sérieux et toute l'urgence qu'elle mérite.

Parmi les obstacles au développement, le trafic de stupéfiants reste une source de grave préoccupation pour les gouvernements des pays des Caraïbes. Outre les conséquences tragiques de la toxicomanie pour la santé de nos peuples, les drogues illicites sont le facteur le plus répandu de l'augmentation de la criminalité dans nos sociétés. A la Barbade, par exemple, la majorité des procès criminels intentés devant les tribunaux sont reliés de près ou de loin aux stupéfiants. Les systèmes judiciaires et de santé sont surchargés à leurs limites, et le coût financier de l'application de la loi et de la réhabilitation est renversant. Même les pays développés n'ont pas été en mesure d'éliminer de leur société l'abus des drogues et son pendant, le trafic de stupéfiants. Les pays en développement sont encore plus désavantagés par leur incapacité chronique à s'attaquer aux cartels puissants et aux narco-terroristes avec ne serait-ce qu'un espoir de succès réel. Le problème a une portée transnationale.

Il est par conséquent impératif que le Programme mondial d'action adopté lors de la session extraordinaire de 1990 consacrée aux stupéfiants soit mis en oeuvre le plus rapidement possible et que la coopération soit encouragée sur les plans bilatéral, régional et multilatéral. Le rôle du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) est essentiel. La Barbade attend avec impatience les quatre réunions plénières spéciales de

haut niveau qui doivent se tenir au cours de la présente session. Nous espérons que de nouvelles mesures seront prises pour lutter contre ce fléau universel qu'est l'abus des drogues, et que les ressources financières nécessaires seront affectées à la réalisation de ces objectifs.

Une année s'est écoulée depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu à Rio de Janeiro. Depuis, d'autres problèmes - essentiellement des questions liées à la paix et à la sécurité - ont contribué à reléguer à l'arrière-plan les questions d'environnement et de développement. La réunion de la Commission du développement durable chargée d'assurer la mise en oeuvre d'Action 21 nous a rappelé que le développement durable doit continuer à bénéficier de l'attention de la communauté internationale. La Commission a réussi à susciter la volonté politique nécessaire pour imprimer un élan puissant à l'action nationale pour la mise en oeuvre d'Action 21. Nous ne pouvons nous permettre de voir diminuer cet élan.

Cela m'amène à parler de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, que le Gouvernement de la Barbade a proposé d'accueillir. La Conférence se déroulera à la Barbade du 25 avril au 6 mai 1994. Le Gouvernement et le peuple de la Barbade sont honorés de la confiance que la communauté internationale, en acceptant notre offre, place en notre capacité d'accueillir avec succès une conférence de cette ampleur et de cette importance. La Conférence sera la première des activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle offre une première occasion de mettre en oeuvre les engagements souscrits lors du Sommet de la Terre à Rio. A ce titre, la Conférence représente aussi une mise à l'épreuve de la volonté politique de la communauté internationale de traduire les engagements solennels contenus dans le programme Action 21 en une action réelle en faveur d'un développement plus durable.

Mon collègue le Ministre de l'environnement, du logement et des terres de la Barbade a récemment informé le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires des progrès réalisés dans les préparatifs de la Conférence. Ma délégation donnera des détails sur les progrès ultérieurs lorsque la question sera débattue par le Comité organique. Toutefois, j'aimerais maintenant exprimer officiellement la reconnaissance de mon gouvernement pour l'esprit et le climat qui ont prévalu au sein du Comité préparatoire. Malheureusement, la réunion du Comité préparatoire a été victime des mesures d'urgence, annoncées par le Secrétaire général le 26 août dernier, qui affectent les services de conférence et, pour cette raison entre autres, le processus de préparation n'a pas avancé

autant qu'il aurait pu. La Barbade partage l'opinion exprimée par de nombreuses délégations participant à la réunion du Comité préparatoire, à savoir qu'il serait risqué de laisser en suspens jusqu'en avril 1994, à la Barbade, l'achèvement du processus préparatoire. Etant donné le nombre et la complexité des questions laissées en suspens par le Comité préparatoire, la Barbade est convaincue que certains arrangements doivent être conclus afin de poursuivre le processus préparatoire. Nous comptons donc oeuvrer avec les délégations intéressées pour parvenir à un accord relatif à un mécanisme approprié pour permettre que se poursuive le processus préparatoire avant le début de la Conférence.

La Conférence de la Barbade jettera les bases à l'édification d'un partenariat en vue de la mise en oeuvre des décisions prises à Rio. La communauté internationale aura l'occasion de manifester sa volonté d'avancer vers l'établissement de modèles de développement plus durables d'une manière pragmatique et réaliste, à partir d'objectifs pratiques et réalisables. Le peuple de la Barbade a hâte d'accueillir les représentants de tous les Etats Membres en avril 1994.

La menace que représentent les catastrophes naturelles pour le développement durable des petits pays en développement ne doit pas être sous-estimée. La Barbade se réjouit des efforts déployés par tous ceux qui sont associés à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles en vue de réduire la vulnérabilité des communautés les plus enclines à être victimes de telles catastrophes. Nous considérons qu'il est essentiel que les capacités de réaction dans ce domaine soient accrues le plus rapidement possible.

La Barbade collabore étroitement avec la Caribbean Disaster Preparedness Agency, le Caribbean Regional System et l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé pour continuer à améliorer sa capacité de réaction aux effets d'un ouragan de magnitude 5 et pour être en mesure d'aider n'importe lequel de nos voisins des Caraïbes qui serait victime d'une catastrophe naturelle quelconque. Je suis heureux de pouvoir signaler que, dans notre région, nous avons réussi dans une certaine mesure, au prix d'efforts et de ressources considérables, à améliorer nos capacités d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles.

La Barbade appuie pleinement l'initiative actuelle de l'ONU visant à créer un environnement plus sûr pour tous. L'Organisation est maintenant appelée à étendre ses activités dans de vastes régions du globe. La nouvelle liberté d'action reflète la réalité géopolitique d'aujourd'hui. Un nouveau rapport des forces est en train de s'élaborer. Bien qu'il soit prématuré d'en déterminer le résultat, nous devons

chercher à faire de ce nouveau processus un instrument destiné à la préservation de la paix et de la sécurité et à l'atténuation de la souffrance humaine partout dans le monde.

Le Secrétaire général n'a pas manqué l'occasion récemment de souligner le paradoxe auquel il fait face. Il continue de souligner que, par suite du nouveau climat, de nouveaux mandats sont confiés à l'Organisation sans que cela s'accompagne d'une volonté de fournir les ressources adéquates pour leur exécution. La Barbade fait siennes les inquiétudes exprimées par le Secrétaire général. Nous exhortons tous les Etats Membres à faire le maximum pour remédier à cette situation insatisfaisante. Il est clair qu'il y a des Etats dont la volonté de verser leur quote-part peut temporairement surpasser leur capacité réelle de le faire, mais il est inadmissible que ceux qui peuvent la verser ne le fasse pas. Je suis convaincu que sous votre direction compétente, Monsieur le Président, l'Assemblée générale sera finalement capable de prendre des mesures appropriées pour régler la crise financière qui menace l'existence même de l'Organisation.

La Barbade est d'avis que le fonctionnement du Conseil de sécurité doit toujours pouvoir être assuré sans entrave inutile. Nous admettons tout aussi clairement le principe de responsabilité. Le Conseil a bien joué son rôle dans le passé, mais la nouvelle conjoncture engendre la nécessité d'une participation accrue.

Il y a 27 ans, en tant que membre de la première délégation de mon pays, j'ai pris place dans cette salle et écouté le Premier Ministre de l'époque, le Très Honorable Errol Barrow, prononcer son discours inaugural devant l'Assemblée générale à la vingt-et-unième session.

Bien qu'entre-temps, beaucoup de choses aient changé, beaucoup sont restées inchangées. Les petits pays comme le mien appartiennent toujours aux deux tiers démunis de la population mondiale, et lorsque nous réussissons, grâce à nos douloureux efforts, à accroître notre niveau de vie, nous faisons face à la perspective de la gradation. Faire face à la gradation, d'une part, et aux ajustements structurels, d'autre part, équivaut à passer de Charybde à Scylla. De nouveau, la Barbade demande ardemment que soit levée la menace constante de la gradation qui pèse sur l'économie vulnérable des petits pays en développement.

Lorsque je repense à ces 27 ans, avec leurs hauts et leurs bas, leurs succès et leurs déceptions, marqués par la prospérité et l'adversité, par la gradation et les ajustements structurels, je me rappelle, tout comme M. Barrow s'en est rappelé ce jour-là, des paroles prononcées par Mr. Valiant For Truth, roman de John Bunyan :

"Malgré toutes les difficultés, j'y suis arrivé; et pourtant, je ne regrette pas d'avoir traversé toutes ces épreuves pour en arriver là où j'en suis."

M. Gatti (Saint-Marin) (*parle en italien; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) :

Il y a plus d'un an, prenant la parole devant cette Assemblée, dont la composition connaît depuis un accroissement régulier notamment avec l'admission des nouveaux Membres que je salue aujourd'hui chaleureusement, j'ai exprimé ma satisfaction personnelle et celle du peuple de la République de Saint-Marin au sujet des changements considérables qui ont marqué ces dernières années.

Aujourd'hui, toutefois, nous nous trouvons face à la tâche pressante et grave de gérer ces changements. Il est extrêmement important pour ces peuples, qui ont vu jeter les fondements de cet édifice appelé "Démocratie", que ce processus continue et soit étayé par de solides institutions. Le renforcement de ces institutions doit être le garant de la solidité de cet édifice essentiel qui peut être modifié ou changé en partie, mais pas privé de ses fondements.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'importance des institutions démocratiques doit être reconnue, défendue et soulignée. Plus que jamais auparavant, les peuples doivent être assurés que les luttes pour le pouvoir, celles entre les factions, celles provoquées par les intérêts ethniques, économiques et politiques, seront à jamais évitées afin qu'une paix véritable puisse être réalisée, restaurée et maintenue.

Mon pays est convaincu qu'un engagement renouvelé de l'Organisation des Nations Unies est indispensable pour atteindre cet objectif, conformément au rôle qu'elle joue dans la réalité universelle, qui est devenu un point de référence pour le monde entier.

Même la société démocratique la plus avancée ne peut répondre pleinement aux besoins découlant de l'exercice de la liberté. A mon avis, toute forme de régime politique autre que la démocratie, priverait l'homme encore davantage de sa liberté. La démocratie, même sous sa forme initiale et incomplète, est organisée de telle façon que les personnes peuvent prendre part directement ou indirectement à l'exercice du pouvoir.

Une autre caractéristique du régime démocratique existant est l'engagement pris par mon pays pour tenter de trouver une solution à l'une des conséquences de l'émigration passée de ses citoyens. Je veux parler des efforts que nous faisons pour faciliter l'exercice de leur droit et devoir de participer à la vie politique en votant. En

tendant de trouver une solution à ce problème, les instruments pertinents de l'Organisation des Nations Unies seront un point de référence précis et un guide irremplaçable.

Je suis avec un intérêt tout particulier la discussion en cours sur la possibilité de réformer les mécanismes institutionnels de l'Organisation. Il est certainement sage d'adapter les institutions aux circonstances du moment afin qu'elles correspondent efficacement aux problèmes nouveaux. Saint-Marin appuie ces réformes, convaincu qu'une participation élargie mènera à des interventions conjointes plus efficaces. C'est pourquoi mon pays a suivi avec une attention particulière la demande présentée par la Suède en sa qualité de Président en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), pour que cette dernière soit admise comme observateur à l'Organisation des Nations Unies. Cette demande jouit du plein appui de tous les Etats participants, et je souhaite dire que mon pays espère qu'elle sera acceptée.

La CSCE continue de jouer un rôle clef en Europe pour la paix et la sauvegarde des droits de l'homme. Une coopération plus étroite avec l'Organisation des Nations Unies devient indispensable, et le moment venu elle produira certainement des résultats positifs.

La tâche initiale de l'ONU était de jeter les fondements des principes de protection de la dignité de l'homme et de la coexistence pacifique, démocratique et civile. Puis, elle a entrepris une tâche plus vaste, compte tenu de l'évolution des droits et des systèmes créés pour leur sauvegarde. L'Organisation doit maintenant intensifier son intervention directement et de façon tranchante pour résoudre les situations critiques.

La politique qui consiste à poursuivre la solution pacifique, et le recours aux négociations, à la médiation et aux initiatives politiques et diplomatiques, est assurément la voie à suivre. C'est la voie à suivre pour notre époque; c'est la politique d'une société démocratique où la raison doit toujours prévaloir.

Le recours à la force, même lorsqu'il est indispensable au maintien ou au rétablissement de la démocratie, est toujours une option dangereuse et inéquitable, car elle entraîne de nombreuses pertes humaines et offre des mobiles de revanche pleins de risques et difficiles à dissiper et qui peuvent toujours déclencher des guerres civiles.

J'espère vraiment que nous n'aurons pas à dire un jour que le moment magique, lorsque nos rêves sembleraient devenus réalité, s'est évanoui. Nous devons persister à éviter la stratégie dangereuse de la dissuasion nucléaire.

Si nous arrivons à créer un monde où règne la sécurité collective, il n'y aura plus de motifs pour justifier les conflits. La paix, toutefois, ne dépend pas exclusivement de la possession d'armes et de la soif de suprématie. Aujourd'hui, plus que jamais, la paix dépend de la solidarité, du respect des droits et de nos efforts en faveur de la tolérance.

L'Europe est harcelée de conflits qui blessent les peuples, les minorités, les femmes, les enfants et les pauvres. Tous les continents sont touchés par des guerres et des crises profondes qui sont devenues si endémiques qu'elles sembleraient être acceptées comme la norme. Certains de ces conflits sont devenus si graves que même les actions humanitaires, la solidarité et les interventions les plus indispensables contre la faim et le froid semblent maintenant être passées au second plan.

Des initiatives longues et sincères de médiation échouent; la gestion des crises devient impossible, la solution des conflits semble hors d'atteinte, malgré le nombre croissant de missions politiques, diplomatiques et militaires, et même les missions de secours humanitaires voient leur travail entravé.

Saint-Marin croit que l'Organisation des Nations Unies a la capacité, l'autorité et les structures nécessaires pour mettre au point un plan dynamique et efficace visant à prévenir et résoudre les conflits, gérer les crises et maintenir la paix.

L'autorité et les moyens de l'Organisation peuvent parfois ne pas impliquer des choix militaires. Ces interventions ne peuvent être justifiées que si toutes les possibilités d'une solution pacifique ont été envisagées et si l'on reconnaît que le recours à ce genre d'option ne doit pas faire de victimes.

Les crises et les conflits peuvent être évités en éliminant leurs causes profondes. Lorsque les richesses ne sont pas réparties de façon équitable; lorsque tous les citoyens ne jouissent pas des mêmes droits et devoirs; lorsque les droits et les libertés ne sont pas respectés; lorsqu'on oublie que les minorités sont composées d'individus; lorsqu'une distinction est faite entre la dignité d'une femme et celle d'un homme; lorsque l'injustice existe; lorsque l'homme et ses droits ne prévalent pas sur l'organisation de l'Etat et son appareil militaire, les conflits éclatent inévitablement.

Le principe clef de l'Organisation des Nations Unies, qui a toujours fasciné le peuple de la République de Saint-Marin et est maintenant devenu son point de référence fiable, est qu'il y a un lien indissoluble entre liberté personnelle et la liberté de tous les peuples. Cette liberté doit être fondée

sur un système complexe de limites afin que nul homme, dans l'exercice de ses droits, ne puisse empiéter sur les droits d'un autre.

Dans cet esprit, la République de Saint-Marin a récemment accueilli avec une profonde satisfaction l'accord de reconnaissance mutuelle signé par l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Cet accord, concernant une zone qui est un théâtre de guerre depuis très longtemps, a été obtenu par la négociation pacifique et la médiation politique où les deux parties ont cédé du terrain pour faciliter le processus de paix.

Cet événement majeur est un point de référence important, preuve de la bonne volonté existante et du souhait d'une certitude, qui confirment que c'est la seule manière possible de résoudre les conflits.

Mon pays est convaincu que de nombreux problèmes restent encore à régler et qu'ils attendent toujours des solutions efficaces. Nous devons nous efforcer au mieux de défendre les pauvres contre le sous-développement, de contribuer à leur progrès, lorsque la situation l'exige, en rétablissant l'environnement dont ils ont été privés à la suite de sa dégradation. Chaque homme est le conservateur du monde et a le droit d'exiger qu'il en soit fait bon usage.

Nous devons exprimer la solidarité sous les formes que cette attitude humanitaire et compréhensive exige, en respectant la dignité des peuples et leur liberté de choisir et de déterminer leur propre destin.

Nous devons jouer un rôle fondamental pour inculquer aux générations futures la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance. C'est un défi qui est lancé au monde entier et à l'Europe en particulier. Ensemble nous devons surmonter les conséquences de l'intolérance à laquelle nous avons donné les noms de "nettoyage ethnique", de migrations massives, de refuge et d'asile.

Le peuple de Saint-Marin suit avec une inquiétude particulière toutes les questions liées aux minorités, à leur droit inaliénable à une existence libre et à un développement équilibré, au respect de leurs cultures et de leurs religions et à l'exercice réel de ces droits dans les mêmes conditions que les majorités. La raison de cet intérêt particulier réside probablement dans le fait que mon pays a une population relativement peu nombreuse et que l'histoire lui a toujours enseigné qu'il devait offrir l'hospitalité aux faibles, aux opprimés et aux victimes de la persécution et leur exprimer sa solidarité.

Aujourd'hui ce problème atteint des proportions qui pourraient devenir alarmantes. Nul ne sait combien de personnes seront contraintes à l'avenir de quitter leur pays

d'origine afin de survivre, que ce soit pour échapper au sous-développement et à la faim ou pour répondre à un désir de liberté. Ainsi, le problème a deux volets : premièrement personne ne doit être contraint de quitter son foyer et son pays; deuxièmement, tous les gens, dans la limite de leurs possibilités, doivent être prêts à offrir l'hospitalité dans un esprit de solidarité et de fraternité.

Ayant abordé ce problème, je ne puis passer sous silence la situation qui existe dans l'ex-Yougoslavie, dont la côte peut être aperçue, par temps clair, de la montagne sur laquelle la République de Saint-Marin est située. Qui peut prédire le destin de ce pauvre peuple ou le jour où cette guerre inacceptable prendra fin? Je lance un appel à l'Assemblée générale, à tous les Etats du monde et à l'ONU afin que nous mettions fin à cette catastrophe. Réaffirmons et renforçons au sein de nos pays un sentiment de tolérance qui doit être interprété comme un devoir et non pas comme un droit.

La séance est levée à 12 h 15.
